

# mag' santé

CONTRAT COLLECTIF  
MUTUELLE SANTÉ DU CDG88



PAGE 2

**La garantie d'assistance : les services proposés et la promesse d'un accompagnement**

PAGE 3

**Les prestations d'assistance : à chaque situation, sa solution**

**L'application "Mes Docteurs"**

PAGE 4

**FAQ Santé : procéder à une demande d'assistance**



# La garantie d'assistance

**En fonction de votre situation, un soutien complet et adapté vous est proposé.**

**Qui peut en bénéficier ?** La garantie d'assistance est dédiée aux membres participants à la Mutuelle et à leurs éventuels ayants droits.



## Les services proposés

À tout moment, le bénéficiaire de la garantie peut faire appel au **Service Ecoute, Conseil et Orientation**. Une équipe de professionnels vous guidera vers une ou plusieurs solutions et vous proposera une large palette d'accompagnements. En cas de questions d'ordre **réglementaire ou pratique** vis-à-vis de la justice, la vie professionnelle, la fiscalité... un **service d'informations juridiques** vous permet d'y voir plus clair.

Des **conseils et informations médicales** sont délivrés par des médecins. Néanmoins, ceux-ci ne remplacent pas le médecin traitant. Ils délivrent des **conseils pour tous et toutes** en matière de grossesse, d'hygiène de vie, de vaccination, d'addiction, de diététique, etc. Au-delà des questions à caractère privé, ces médecins peuvent aussi vous aiguiller sur la **santé au travail** : les maladies professionnelles, les risques psycho-sociaux, etc.

Lorsque vous traversez des difficultés personnelles ou professionnelles, la garantie d'assistance met à votre disposition un **soutien réalisé par des psychologues**, sous forme d'entretiens téléphoniques confidentiels, limités à 10 par année civile.

Un dispositif d'**appels de convivialité**, pour rompre l'isolement et faciliter la restauration d'une vie sociale vous est proposé si besoin.

## La garantie d'assistance vous accompagne



### Accompagnement social par téléphone

Des assistantes sociales ou conseillères en Economie Sociale et Familiale peuvent vous aider face à vos difficultés et vous guider dans vos démarches.

### Accompagnement spécifique de la parentalité

Organisé pour les parents ou futurs parents, il concerne le jeune enfant de 0 à 6 ans. Un interlocuteur qualifié est à votre disposition et le coût de ces conseils est pris en charge par l'assureur.

**Un changement d'adresse ?**

**De coordonnées bancaires ?**

**Une mutation ?**

**Votre contrat prend fin ?**

**Pour toute modification :**

**Informez les gestionnaires Assurances du CGD88 afin de mettre à jour votre contrat !**

# Les prestations d'assistance

**A chaque situation, sa solution.**

**En cas d'hospitalisation, de maternité, d'immobilisation ou de traitement anticancéreux, vous pouvez bénéficier de nombreux services d'aide à la personne.**

Selon vos besoins, vous pouvez profiter de services tels que : l'acheminement de médicaments ou un accompagnement aux courses, une aide à domicile, une garde d'enfants, de personnes dépendantes et éventuellement d'animaux familiers.

## **Cas particulier : les prestations d'assistance en matière de décès**

Lorsqu'un bénéficiaire doit faire face à un décès, un accompagnement spécifique peut s'organiser. Des conseils en devis et organisation d'obsèques sont prodigués. Un accompagnement psycho-social est entamé si nécessaire.

## **Prestations d'assistance en cas de décès en France**

Vous pouvez ainsi bénéficier d'un service d'accompagnement et d'écoute, d'une aide à domicile et des prestations de bien-être et de soutien, d'une garde d'enfant de moins de 16 ans, etc.

**Au 10 décembre 2021,**  
le contrat-groupe  
collectif du CDG88  
Mutuelle Santé comptait

# 805

**AGENTS ADHÉRENTS**

# 1406

**PERSONNES ASSURÉES**

**(AGENTS, CONJOINTS, ENFANTS)**

# 254

**COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES**



**COTISATIONS : Nous vous informons que l'assureur n'augmentera pas ses cotisations au titre de l'année 2022.**

## Connaissez-vous l'application "Mes Docteurs" ?

Mes Docteurs est une application de téléconsultation qui vous permet de contacter un médecin à tout moment. Ce dispositif est accessible via votre espace adhérent sur [www.mnt.fr](http://www.mnt.fr). Ainsi, vous êtes pris en charge par votre assureur.

### **Votre médecin traitant n'est pas disponible ?**

Simple d'accès via votre espace adhérent, obtenez facilement votre ordonnance et soyez immédiatement rassuré en cas de non-disponibilité de votre médecin traitant.

Pour un meilleur accès aux soins, plus de 300 professionnels et plus de 30 spécialités sont accessibles sur la plateforme en ligne.

### **Une pratique médicale facilitée et sécurisée**

Disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, ce service est entièrement sécurisé et confidentiel. Tous vos échanges et vos données médicales sont protégés par un hébergement agréé de données de santé certifié par le Ministère de la Santé.

Pour + d'infos sur cette appli, rendez-vous sur :

[www.mesdocteurs.com](http://www.mesdocteurs.com)



# FAQ Santé : Comment procéder à une demande d'assistance ?



En cas de besoin d'informations juridiques, de conseils médicaux, de soutien psychologique ou d'un accompagnement social : contactez l'assistance, par téléphone au **09 80 98 18 38**.

Lors de votre premier appel, un **numéro d'assistance** vous sera communiqué : rappelez-le systématiquement, lors de toutes vos relations ultérieures avec l'assureur.

Toute demande d'assistance doit être formulée par téléphone au maximum dans les vingt jours qui suivent la date de survenue du fait générateur rattaché à cette demande.

**Le service est disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 sans interruption.**



## Votre mutuelle santé avec la MNT et le CDG88

Ce contrat-groupe, qui a débuté au 1<sup>er</sup> janvier 2020, est en place pour les agents des collectivités territoriales vosgiennes pour une durée de 6 ans, jusqu'au 31 décembre 2025.

Le CDG88 a décidé de faire confiance à la MNT, Mutuelle Nationale Territoriale, faisant partie du groupe VYV.

C'est actuellement le 1<sup>er</sup> groupe de protection sociale de France, avec plus de 10 millions de personnes protégées !

### LE PÔLE ASSURANCES DU CDG88 EST À VOTRE DISPOSITION

**Danièle SYLVESTRE**, responsable du pôle

**Aline AUBERT**, responsable du service Mutuelle Santé et Prévoyance (Maintien de Salaire)

**Vincent ROBERT**, gestionnaire assurances

## Le CDG88,

VOTRE RÉFÉRENT LOCAL UNIQUE,  
SE TIENT À VOTRE DISPOSITION  
DU LUNDI AU VENDREDI

**03 54 04 62 67**  
**[psc@cdg88.fr](mailto:psc@cdg88.fr)**

1 rue de l'Abbé Haustête • 88190 GOLBEY  
**[www.88.cdgplus.fr](http://www.88.cdgplus.fr)**

Analyse de devis

**Sur votre espace adhérent sur**

**<https://adherents.mnt.fr>**

**Par mail [web-adh-d088@mnt.fr](mailto:web-adh-d088@mnt.fr)**

**ou par téléphone 09.72.72.02.02**

Pour vos demandes de remboursements (par courrier)

**MNT CONVENTIONS**

**TSA 40101**

**69626 VILLEURBANNE CEDEX**

